

---

## DOSSIER DE PRESSE

---

### Environnement et prises de position

---

### Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

---



## Environnement et prises de position



<b>1. Le contexte</b>	<b>P 3</b>
<b>2. Points focaux</b>	<b>P 3</b>
<b>3. En détail</b>	<b>P 4</b>
<b>3.1. Dans la Loire</b>	<b>P 4</b>
<b>3.2. Dans le Rhône</b>	<b>P 5</b>
<b>3.3. Dans l'Ain</b>	<b>P 6</b>
<b>3.4. Dans l'Isère</b>	<b>P 8</b>
<b>3.5. Dans la Drôme</b>	<b>P 9</b>
<b>3.6. En Haute-Savoie</b>	<b>P 9</b>
<b>4. En conclusion</b>	<b>P 11</b>

# Environnement et prises de position

## 1. Le Contexte

Membre de France Nature Environnement, la FRAPNA mène depuis 40 ans de nombreuses actions dans le but de connaître, préserver et valoriser les milieux naturels de notre région, restaurer les écosystèmes pour maintenir la biodiversité, lutter contre les pollutions, les dégradations de notre environnement et du patrimoine naturel, éduquer à la nature et à l'environnement et sensibiliser le grand public. Elle regroupe aujourd'hui 47 000 membres et 300 associations.

La Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature a pour ambition de défendre l'intérêt général. Notre association de défense de la nature et de l'environnement a pour force les militants, et les militantes de Rhône-Alpes.

Chaque section de la Frapna contribue par ses actions à la protection des territoires. Pacifistes par nature, nous préférons le dialogue, la concertation aux affrontements.

Aujourd'hui, l'actualité nous pousse à être plus que jamais vigilants...

## 2. Points focaux

Pour Rhône-Alpes les points focaux qui nous semblent essentiels sont les suivants :

- **Center Parcs** de Roybon (38) : Le projet d'un complexe aquatique à Roybon fait l'objet d'une contestation vive de la part de la FRAPNA Isère. Cette opposition au projet a d'ailleurs été confortée par un avis défavorable unanime des trois commissaires enquêteurs publics missionnés par le tribunal administratif. Une implantation sur un site de 200 ha de zones humides impactés irrémédiablement (comparés aux 13 ha de Sivals !) et de première importance, des mesures compensatoires inadaptées et très insuffisantes, des études d'impact bâclées, un patrimoine naturel public bradé à des intérêts privés abondamment subventionnés, mais enfin un processus d'information et de participation du public délibérément altéré...
- **Gaz de schiste** à Villeneuve-de-Berg (07) : Grâce à notre mobilisation, le lieu est devenu l'épicentre de la lutte contre le gaz de schiste. Il faut dire qu'il se trouve en plein cœur d'une zone d'exploitation potentielle de 1.500 kilomètres carrés, soit un tiers du département de l'Ardèche.
- **Lyon-Turin** à Saint-Jean-de-Maurienne (73) : 200 kilomètres de ligne à grande vitesse entre Lyon et Turin, chaînon central d'un couloir ferroviaire entre Lisbonne et Kiev. 57 kilomètres de tunnel transfrontalier sous les Alpes entre Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) et Suse (Italie). Vingt ans d'opposition et de mobilisation contre les dégâts

environnementaux.

- **Usine de méthanisation** à Corcelles (69) : Il est insupportable que cette technique de méthanisation devienne une solution économiquement avantageuse pour drainer des déchets dont personne ne veut sur des longues distances et justifier une culture aberrante d'agro-carburants (à Dracé, cultures de raygrass et de maïs pour environ 40%) pour lui permettre de subsister.
- **Stade des Lumières** à Décines (69) : la note de l'URF (Union Régionale FRAPNA) précise que la FRAPNA n'a pas vocation à se positionner sur l'opportunité de réaliser un stade. Par contre elle souligne que sa situation n'est pas pertinente en termes de enjeux naturels et environnementaux. Ceci a été notamment fixé dans une charte. Pour rappel le projet consomme quand même 100 ha de terres naturelles et agricoles et est parfaitement incohérent sur l'aménagement du territoire !
- **Barrage des Plats** à Saint-Genest-Malifaux (42) : par arrêté préfectoral du 18 mars 2014, la Préfète de la Loire autorisait à nouveau les travaux de "réhabilitation" du Barrage des Plats malgré l'annulation d'un premier arrêté, pour vice de procédure, prononcée le 14 Novembre 2013 par le Tribunal Administratif de Lyon. Une nouvelle requête a été introduite en mai 2014 par la FRAPNA Loire à l'encontre de ce nouvel arrêté contestant notamment l'absence d'une nouvelle enquête publique. Cette requête s'inscrit néanmoins dans une perspective de dialogue avec le pétitionnaire et l'administration qui doivent fournir des solutions concrètes de compensation aux atteintes à la continuité écologique déterminant un retrait ou non du recours engagé par la FRAPNA Loire en fonction des solutions proposées.

### 3. En détail

#### 3.1. Dans la Loire

- Il faut rajouter la **zone de bonvert à Mably** (À Bonvert, le défrichement de la future ZAIN (zone d'activités d'intérêt national), portant sur près de 40 hectares de terre, a débuté cet automne. Au grand dam des 128 adhérents de « Vivre bio en Roannais », qui ont compris que leur projet alternatif, mélangeant activités industrielles, de loisirs, et agricoles, ne verrait jamais le jour...).
- En ce qui concerne **SNF et son projet d'extension**, la pétition prend de l'ampleur car il y a déjà 700 signataires. La Fouillouse protégée, appuyée par la seule Frapna 42, les associations laïques locales et les résidents des 6 communes (Andrézieux, Veauche, Chambeuf, st Just-st Rambert, Saint Bonnet les Oules et la Fouillouse ) s'adressent à la Préfète et lui demandent d'exercer son droit de demander une expertise neutre et indépendante à tout moment (code de l'environnement) pour connaître « les risques d'un accroissement de stockage et de production de produits chimiques ».

**Contacts presse** : Gilles Allemand - Chargé de Communication

E-mail : [gilles.allemand@frapna.org](mailto:gilles.allemand@frapna.org) - Tél : 04 77 49 57 32 / 06 19 99 05 84

### 3.2. Dans le Rhône

- **Méthanisation** : Deux projets sont concernés à courte échéance, l'un à Ouroux et l'autre à Dracé. L'association CPPVGO (<http://lesremousdelagrosne.blogspot.fr>) qui anime le débat d'opposition à Ouroux est membre de la Frapna Rhône et nous soutenons l'AENVB (<https://associationaenvb.wordpress.com>) qui est engagée à Dracé. Mais, sur ce sujet de la méthanisation (comme bien d'autres), la frontière entre défense de l'intérêt général de la PNE (soutien aux énergies durables vs. agro carburants complémentaires parfois nécessaires et distances de transport de déchets) et le NIMBYsme est relativement floue. La FRAPNA va prochainement prendre une position régionale sur la méthanisation.
- **Epandage aérien de produits phytopharmaceutiques sur les vignobles rhodaniens** (principalement Côtes-Rôties et Condrieu), suite à l'annulation de la dérogation de 2012 par le TA de Lyon et les communications sur le sujet cet été (cf. rubrique "épandage aérien sur vignobles" de [www.frapna.org/les-actions-presse](http://www.frapna.org/les-actions-presse)). Dans ces secteurs pentus où la seule alternative est la pulvérisation manuelle, les viticulteurs sont fermement opposés à toute discussion avec la FRAPNA qui, à l'inverse, prône l'ouverture au dialogue pour inciter les vignerons à produire mieux et plus sainement des vins reconnus pour leurs qualités gustatives (le "canon atomiseur" sur tracteur étant identifié comme une pratique alternative à proscrire et tout à fait inappropriée aux coteaux pentus des Côtes Rôties). Le dialogue se poursuivra donc au niveau national avec la promesse de la ministre de l'environnement d'un arrêté interdisant l'épandage aérien, évidemment avec tout le florilège prévisible de lobbysme et de dérogations qui va nécessairement s'en suivre...
- **Tronçon Ouest du Périphérique lyonnais (TOP)**, pompeusement appelé "Anneau des Sciences", voulu par le Grand Lyon, contre lequel la Frapna Rhône a retenu des enjeux naturalistes sensibles. Une contribution par un cahier d'acteur de la Frapna Rhône et quelques campagnes de communication et d'inventaires naturalistes ont été réalisées. Mais, le maître d'ouvrage (GL + CG6g) a orienté sa décision en faveur de la réalisation du projet : [http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-anneau-top/site/DEBATPUBLIC\\_ANNEAU\\_TOP\\_ORG/FIL\\_DU\\_DEBAT/decision-maitre-ouvrage.html](http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-anneau-top/site/DEBATPUBLIC_ANNEAU_TOP_ORG/FIL_DU_DEBAT/decision-maitre-ouvrage.html)
- **Ecopage des canadais dans les eaux du Rhône à hauteur de l'île du Beurre** (secteur protégé par APPB et haut-lieu de la biodiversité rhodanienne) : un AP autorise les pompiers à effectuer des manœuvres d'entraînement et d'utilisation. Les APNE et services administratifs concernés n'ont pas été consultés préalablement à sa rédaction. Des négociations amiables sont en cours avec le SDIS du Rhône pour valider la possibilité de réaliser cette mission prioritaire de sécurité publique (à laquelle la FRAPNA n'est absolument pas opposée) en un lieu présentant des enjeux moindres en termes de biodiversité (proposition 2 km en aval). Le SDIS ne peut pas se prononcer rapidement et un recours gracieux a été déposé auprès du TA de Lyon.

- **Pollution du cours d'eau Thurieux à Savigny par les entreprises Jackdaw et Calpicolor** (reconnue sur constats gendarmerie, DREAL, ONEMA, etc.) avec menace sur la biodiversité du cours d'eau et risques sanitaires potentiels. La F69 s'est constituée partie civile en 2013, mais a été déboutée par le jugement sur "exception de nullité", avec la relaxe des prévenus en appel (malgré la condamnation en première instance de Jackdaw).
- Concernant les projets de voiries, **le COL** (Contournement de l'Ouest Lyonnais) et **l'A45** sont des aberrations environnementales, paysagères et naturelles. Notre groupe des Acteurs du Territoire travaille sur ces enjeux de développement du territoire, à l'échelle rhodanienne (notamment les enquêtes d'utilité publique).

**Contact presse :** Nicolas Husson – Président de la Frapna Rhône  
E-mail : n.husson@neuf.fr

### 3.3. Dans l'Ain :

- **Cité médiévale d'Aranc.** 10 hectares d'espaces naturels condamnés pour la création d'un parc de loisirs... La Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville a présenté un projet de création de « cité médiévale » sur la commune d'Aranc. Il s'agit de la création d'un parc de loisirs qui aura pour objet la construction d'un village de type médiéval avec des techniques dites du Moyen-Age sur le site de Montcornelles. Ce village est censé mettre en valeur les savoir-faire locaux (charpentiers, tailleurs de pierre, maçons...) et a pour objectif d'attirer, selon le maître d'ouvrage, 85 000 visiteurs par an (entre mars et novembre). Ce projet, estimé à 2 000 000 d'euros, est financé en majeure partie par l'Etat, la Région et le Département.

**Impacts sur la ressource en eau.** Extraits de l'avis de l'AE : « En matière d'eau potable, (...) Ces éléments ne permettent toutefois pas de conclure à la faisabilité de l'alimentation en eau potable du site de projet (en quantité et qualité, sans perturbation pour le reste du réseau)(...) Le dossier apparaît actuellement incomplet. »

« En matière d'assainissement des eaux usées, (...) La pérennité du système avec une période de fermeture de novembre à mars doit toutefois être démontrée. (...) »

Dans l'attente de la mise en œuvre d'un système d'assainissement non collectif, des toilettes sèches seront installées. Le dossier n'évalue pas les incidences environnementales de cette technique. Le dossier doit être complété par les conclusions de l'étude de perméabilité des sols. Le devenir des matières de vidanges issues des toilettes sèches doit également être explicité. »

« En matière de gestion des eaux pluviales, (...) La gestion des eaux des voies empruntées par les véhicules motorisés n'est par contre pas spécifiée. »

**Impact sur les milieux, la faune, la flore.** Extraits de l'avis de l'AE : « Par contre, le site de projet apparaît susceptible d'être fréquenté par un ensemble d'espèces d'oiseaux protégées ainsi que par certains reptiles, invertébrés et mammifères. Les prospections de terrains sont toutefois trop peu nombreuses afin de caractériser véritablement les habitats et espèces concernés par le site ; elles méritent d'être complétées sur quatre saisons. (...) Sans remettre en cause ces conclusions, l'analyse

présentée reste trop générale. Le dossier ne permet pas d'affirmer que le projet préservera au maximum les prairies sèches et sera sans impact sur les espèces protégées. L'analyse mériterait d'être développée en s'appuyant sur des inventaires de terrains plus complets couvrant les quatre saisons d'autant plus que le projet est susceptible d'être exempté d'étude d'impact. »

- **Permis de Gex**, Gex extension, Moussières et Blyes. Dans nos massifs et vallées, l'eau circule dans le karst à travers une multitude de réseaux connus de l'homme ou pas et finit par rejaillir pour alimenter sources, torrents et rivières. Une eau précieuse, un bien commun, mais trop souvent victime de pollution et de marchandisation.
- **Aqualudique d'Hauteville**. Un forage pour développer des activités touristiques à un point clé du système karstique. Il est l'endroit d'un axe où transitent les principales résurgences de l'Albarine, celles qui donnent la vie à tout un bassin versant tant en qualité d'eau qu'en quantité.
- **Eolien à Innimond**. projet d'implantation d'un parc éolien (6 aérogénérateurs pour une hauteur totale de 130m) à Innimond par la société AJM SOL. Suite à une analyse de la localisation du projet et à une consultation du RDFFM, les éléments suivants ressortent :
  - Projet à cheval entre une zone peu propice et une zone favorable du schéma départemental éolien de l'Ain (2010)  
Schéma Régional Eolien (2012) : projet situé dans un axe migratoire secondaire pour l'avifaune, très fort enjeu chiroptères.
  - Le projet se situe à proximité de plusieurs sites remarquables en particulier : site Natura2000. Milieux remarquables du Bas Bugey (100 à 200m), ZNIEFF de type I « Pelouses sèches d'Innimond » (- de 100m) : le dossier nécessitera une évaluation des incidences Natura 2000, d'autant que ce site N2000 a pour objectif la préservation de plusieurs espèces de chiroptères, groupe d'espèces sensible aux éoliennes.
  - Enjeux faune/flore identifiés :
    - Mammifères : très fort enjeu chiroptères, présence du Lynx.
    - Avifaune : Fort enjeu oiseaux : migrateurs (notamment bécasse des bois bien connue sur le secteur), Circaète, faucon pèlerin, Bondrée apivore (3 espèces phares et nicheuse à proximité du site), Grand corbeau, Grand-duc, pouillot siffleur.
  - Flore : Plusieurs stations d'*Asperula taurina* (espèce protégée en France), au moins à proximité du site, même chose pour *Gagea lutea* (source : Jean-Loup Gaden). Ces espèces devront faire l'objet de recherches sur le site d'implantation des éoliennes.
  - Insectes : Présence de la Bacchante (espèce protégée en France), et données anciennes d'Apollon (source : Jean-Loup Gaden)
  - Enjeux paysagers : le site sera visible de loin, en particulier depuis le village.Compte-tenu des enjeux naturalistes déjà identifiés, le dossier nécessitera un travail approfondi d'inventaire sur une année complète, et nécessairement des dérogations pour destruction d'espèces protégées.

- **Carrière d'Arbignieu.** Dans le Bugey sud, se profile la menace de plusieurs carrières qui ne vont amener que nuisances et dégradations.
- **Intermarché de Replonges.**
- **Barrage de Conflan** (Projet au point mort mais qui est susceptible de ressortir un jour). Informations complémentaires : <http://www.conflanvarambon.org/>

**Contact Presse :** Florie Johannot - Animatrice du Réseau Régional Biodiversité

Coordinatrice du pôle veille écologique Fo1

E-mail : [florie.johannot@frapna.org](mailto:florie.johannot@frapna.org) - Tél : 09 72 45 06 03

### 3.4. Dans l'Isère

- **Extension de la station de ski du Collet d'Allevard :** projet de la commune d'équiper un vallon vierge dans des pentes nord (milieu très riche : zone refuge pour de nombreuses espèces d'ongulées, tétras-lyre, etc. ; zones humides remarquables). Contentieux en cours.
- **Poursuite de l'autoroute A51 en Trièves entre Grenoble et Gap.** Ce projet fait partie de la liste de projets validée par le schéma national de mobilité durable "à horizons lointains". Néanmoins un groupe d'élus locaux, André Vallini en tête, fait pression pour une réalisation rapide du projet avec des fonds privés.
- **Retenue d'eau pour canons à neige de l'Herpie sur l'Alpe d'Huez :** plus grande retenue d'altitude.  
Plus d'informations : <http://www.reporterre.net/spip.php?article6490>
- Pour le **Lyon-Turin**, bien prendre en compte les impacts aussi sur le département de l'Isère et du Rhône (marais de Charvas, forêt alluviale de l'Isère à Chapareillan...).

**Contact presse :** Hélène Foglar - Pôle veille écologique FRAPNA Isère

E-mail : [helene.foglar@frapna.org](mailto:helene.foglar@frapna.org)

Tél : 04 76 42 98 44 (lundi, mardi et vendredi) / Tél : 09 54 44 44 23 (mercredi matin et jeudi).



### 3.5. Dans la Drôme

- le **projet ERIDAN** (Le projet Eridan consiste à construire une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel de 220 km entre Saint-Martin-de-Crau)
- **Carrière** dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage sur la **commune de Puygiron, Drôme**

**Contact presse** : Anne DEZ – Vice-présidente  
E-mail : [dezanne@wanadoo.fr](mailto:dezanne@wanadoo.fr)

### 3.6. En Haute-Savoie

- **Centre de Congrès d'Annecy.** Presqu'île d'Albigny sur les communes d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux. Depuis plusieurs années la FRAPNA 74 avec d'autres associations environnementales ou locales mène un difficile combat contre le projet de centre de congrès dans la presqu'île d'Albigny porté par la Communauté d'agglomération d'Annecy. Le projet, à financement public mais à destination d'entreprises privées, est disproportionné par rapport au budget de l'Agglomération. Il ne pourra donc être assuré qu'au détriment d'actions, pourtant nécessaires, touchant à la vie quotidienne de tous les habitants. Par ailleurs un établissement tout proche, l'Impérial Palace, abrite déjà un Centre de Congrès qui présente un déficit annuel de centaines de milliers d'euros, renfloué par de l'argent public. Il serait donc irresponsable d'engager un tel investissement et de provoquer des dégâts irréversibles pour des bénéfices tout à fait hypothétiques. Enfin, ce projet bafoue la Loi Littoral qui pourtant protège les bords du lac d'Annecy : pour mémoire, l'emprise du projet (9600 M2 pour une superficie totale de 10750 M2) affecte un espace très proche du rivage du lac (environ 40 % de la partie de la presqu'île appartenant à la commune d'Annecy-le-Vieux est dans la bande des 100 M) et faiblement urbanisé (en l'état actuel les constructions n'occupent que 7.5 % de l'espace).
- **Permis de recherche en Géothermie profonde dits du Salève.** Les deux demandes d'autorisation de recherche (géothermie profonde haute température et basse température) portent sur un vaste territoire de presque 500 Km2 et 72 communes du Nord de la Haute-Savoie (concernées partiellement ou en totalité) regroupant 210 834 habitants, soit 28 % de la population du département. Il est pour l'heure impossible de connaître précisément quels pourraient être les secteurs concernés par les recherches et une éventuelle mise en exploitation. La FRAPNA 74 considère que les 2 projets initiés par la Sté GEOFORON ne répondent ni « aux attentes du territoire en matière de besoin énergétique et d'énergie verte » ni « aux objectifs de

la transition énergétique ». Ils font peser une menace directe sur les eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable. La FRAPNA 74 n'est pas défavorable par principe à la géothermie. Nous pensons que la géothermie à basse température peut être développée dans les zones où les ressources en eau, d'ores et déjà utilisées ou stratégiques, ne sont pas en cause. Il s'agit d'une utilisation en tant que source de chaleur, notamment pour le chauffage des bâtiments, au travers d'installations de proximité et d'importance mesurée. Par contre, nous sommes, dans l'état actuel de la technologie, hostiles au développement de la géothermie profonde à haute température à des fins de production d'électricité. Plus généralement nous considérons que tout forage à grande profondeur doit être exclu tant que notre département ne sera pas doté d'une cartographie exhaustive et fiable de ses ressources souterraines en eau. Pour mémoire, la zone concernée par les 2 permis se caractérise par la présence d'aquifères stratégiques : nappe profonde du Genevois, nappes des alluvions du Rhône, de l'Arve et du Giffre.

- **Tunnel sous le Semnoz.** Le projet de contournement d'Annecy prévoit de doubler la départementale qui longe le lac, en creusant un tunnel long de 3 kilomètres sous le Semnoz, cette montagne qui surplombe la rive ouest du lac. Il s'agit d'un projet vieux d'environ 40 ans né dans le contexte du « tout voiture ». Le département va prendre en charge seul le financement du percement et de la réalisation du tunnel sous le Semnoz (130 M€), l'agglomération d'Annecy et les communes se chargeant elles des accès au tunnel. Il a également évoqué la possibilité d'une déclaration d'utilité publique commune pour le tunnel et le Bus à haut niveau de service Annecy-Faverges. La FRAPNA 74 est défavorable à cette idée de DUP commune et considère que le projet de tunnel est une mauvaise solution qui ne fera que déplacer les flux de circulation et risque d'ouvrir la rive Ouest du lac à une pression d'urbanisation sans précédent que nous voulons éviter. Nous continuons à militer pour la recherche de solutions crédibles et attractives au « tout voiture ».
- **Bases nautiques sur la rive française du Léman pour la pratique du jet-ski.** Depuis le 7 février 1989, il était interdit de pratiquer le jet-ski sur le territoire de la Haute-Savoie par l'effet d'un arrêté préfectoral. Un texte de loi rendu caduc par la décision de la cour administrative de Lyon qui, le 18 septembre, a purement et simplement cassé l'arrêté préfectoral de 1989. Conséquence : un nouveau marché s'est ouvert sur lequel des sociétés entendent se positionner, en particulier un Chablaisien qui depuis une quinzaine d'années tentait en vain d'ouvrir des bases nautiques sur la rive française du Léman. La FRAPNA 74 est aux côtés des associations locales, des pêcheurs amateurs et professionnels qui s'opposent à une activité susceptible d'entraîner des pollutions aquatique, atmosphérique et sonore, de provoquer la dégradation de milieux naturels, d'occasionner des impacts négatifs sur les activités de pêches très développées localement, de mettre en cause la sécurité des baigneurs et la tranquillité des plages, lieux et habitats voisins.

Contact presse : Jean-François ARRAGAIN – E-mail : [jfarragain@yahoo.fr](mailto:jfarragain@yahoo.fr)

## En conclusion

Rejoignez notre mouvement associatif pour que ce qui se passe aujourd'hui nous serve définitivement de leçon.

Battons-nous ensemble pour qu'un processus beaucoup plus vertueux de participation et d'information du public aux dossiers à fort enjeu environnemental se mette réellement en place, seul garant pour éviter ce qui s'est passé à Sivens.

Photographie / Première de couverture et sommaire : Barrage des Plats à Saint-Genest-Malifaux (42).